COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, mardi 18 février 2025

Insertion : La Métropole lutte contre la récidive en ouvrant 9 postes aux travaux d'intérêt général

La Métropole a choisi d'accueillir des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG). En s'emparant du sujet, Grenoble Alpes Métropole invite également les communes du territoire à participer à l'insertion des tigistes et à lutter contre la récidive avec cette alternative à la prison. Mardi 18 février 2025, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), la Métropole, les tuteurs ont livré un retour d'expérience à la patinoire métropolitaine Polesud.

Dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2021-2024, Grenoble Alpes Métropole s'est engagée à développer le TIG. **Son objectif : participer à l'insertion des personnes condamnées pour avoir commis un délit ou une contravention de 5e classe, en leur permettant d'accomplir une tâche utile à la société.** La Métropole souhaite ainsi prévenir les violences sur l'espace public ou dans les enceintes privées et sensibiliser pour prévenir les formes de délinquance.

Pour ce faire, 9 fiches de poste Travaux d'intérêt général (TIG) ont été créées au sein de 8 services métropolitains : la patinoire Polesud, le service relation métropolitaine aux usagers, le service sites naturels de loisirs, l'unité plateforme mobilité emploi, l'unité inclusion sociale, le service gestion du patrimoine naturel arboré, le service environnement de travail et la direction technique Voirie.

Au total entre décembre 2023 et juillet 2024, 10 tigistes ont exécuté leur peine au sein d'un service de la Métropole, encadrés par un tuteur ayant reçu un temps de sensibilisation sur la mesure de TIG et la posture à adopter.

Le TIG, mode d'emploi

- ✓ C'est le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) qui attribue des postes aux personnes majeures condamnées à des TIG. La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), elle, attribue ces postes aux personnes mineures.

- ✓ L'orientation s'effectue selon les contraintes familiales, professionnelles, géographiques des personnes, et aussi en fonction de leurs compétences et envies. Les tigistes ne sont pas rémunérés.

- ✓ Le TIG est la seule peine pour laquelle la personne condamnée doit donner son accord.

Quelle structure peut accueillir ?

Toutes les collectivités sont habilitées de plein droit à recevoir des tigistes. Ils peuvent aussi être reçus par des associations d'intérêt général et des entreprises chargées d'une mission de service public, mais celles-ci doivent demander une habilitation. En cas d'abandon du tigiste, soit il est replacé ailleurs, soit il devra effectuer sa peine d'incarcération ou payer son amende.

Grenoble Alpes Métropole souhaite promouvoir la création de postes de TIG au sein du territoire métropolitain, dans les communes, mais également auprès des acteurs exerçant des missions de service public (associations…) et pouvant faire l'objet d'une habilitation.

En chiffres

105h C'est la moyenne des condamnations prononcées, sachant que les TIG peuvent aller de 20 à 400 heures

27 ans C'est la moyenne d'âge des tigistes accueillis à la Métropole

92 % Sont des hommes

140 C'est, en permanence, le nombre de tigistes sur le territoire de la Métropole

34 % C'est le taux de récidive des tigistes, contre 59% pour les personnes qui sortent de prison (avec ou sans bracelet)

Présents lors du temps presse

Christophe Ferrari, Président de Grenoble Alpes Métropole, **Michelle Veyret**, Vice-présidente chargée de l'administration générale, des ressources humaines et du patrimoine de Grenoble Alpes Métropole, **Pierre Bejjaji**, Conseiller délégué à la prévention de la délinquance et à la prévention spécialisée de Grenoble Alpes Métropole**, Amandine Mansanti**, Référente Territoriale du TIG sur le département de l'Isère, **Anne-Laure Dalle**, Conseillère Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, les tuteurs **Benjamin Agnel**, Directeur de la Patinoire Polesud, **Stéphane Borot**, Chef de service de la Patinoire Polesud.

Contact presse
Randa BERBOUCHE _ randa.berbouche@grenoblealpesmetropole.fr _ 06.82.85.02.08